



## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

**Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 17 mai 2012, a adopté le règlement suivant :**

**RCG 12-006 Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble situé sur le lot 2 649 207 du cadastre du Québec**

L'objet est d'autoriser, sur un emplacement situé au 6610, avenue Victoria, la construction d'un immeuble de 8 étages pour 66 logements sociaux.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour. Il est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)

Montréal, le 23 mai 2012

Le greffier de la Ville,  
M<sup>e</sup> Yves Saindon